

Nom prénom
Adresse

le

Monsieur le Directeur
Chef de Centre des Impôts

.....
33.... ..

En copie : Monsieur le Président de la CDC de
M. / Mme le Maire de

Monsieur le Directeur,

Je demande le remboursement des sommes trop perçues relatives au paiement des ordures ménagères qui m'ont été réclamées sur ma feuille d'impôts fonciers.

En effet la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères TEOM résulte d'un calcul théorique qui ne tient pas compte de la quantité des déchets que j'ai réellement donnés à la collecte et à la déchèterie.

Notre foyer comporte personnes. Notre très forte implication dans le tri, le recyclage et la réduction en amont des déchets nous permet de ne donner que très peu de déchets résiduels mélangés non recyclables (bac de couleur), d'autre part de donner, à la collecte des produits recyclables, des emballages propres et secs et journaux parfaitement triés, facilement orientables dans les différentes filières.

Les apports fréquents de nos déchets recyclables que nous faisons aux déchèteries ou aux bornes d'apport volontaire (cartons, métaux), à l'occasion de nos différents déplacements en ville, limitent le nombre de ramassage de nos poubelles individuelles.

Conformément à cette même logique, nous pratiquons régulièrement le compostage des déchets fermentescibles, qui représentent 1/3 d'une poubelle « classique ». Cette pratique allège considérablement le poids de la poubelle de déchets résiduels mélangés ainsi que les nuisances engendrées par ce type de déchet.

Au résultat, en moyenne, nous ne sortons la poubelle « classique » des déchets résiduels mélangés qu'une fois et seulement une fois la poubelle des déchets recyclables, et uniquement lorsqu'elle est entièrement pleine.

Considérant que des communautés de communes ont établi une facturation correspondant au service rendu, avec évaluation précise des quantités par foyer (par pesée embarquée, ou autre méthode), considérant que dans ces communautés de communes les foyers de deux personnes produisant des quantités de déchets équivalentes aux miennes supportent une redevance de **50 euros par année, j'estime que le montant du service qui m'est rendu est de euros. Je demande donc le remboursement du trop perçu qui vient d'être effectué à l'occasion du recouvrement des taxes foncières de cette année.**

Afin d'éviter tout contentieux éventuel à venir je demande que soit mis en place au plus vite une véritable évaluation du service rendu ainsi que l'instauration d'une redevance incitative à la réduction des déchets, comme par exemple la pesée embarquée, le prépaiement des contenants ou tout autre moyen de mesure.

En comptant sur une réponse de votre part, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.